



Lyf obtient l'agrément " Paiement Wallet " de CB

Paris, le 6 mai 2021 - [Lyf](#), fintech française leader du paiement mobile augmenté, reçoit l'agrément " Paiement Wallet " délivré par CB. Lyf Pay devient ainsi le premier wallet du marché à être agréé CB pour le paiement de proximité et le paiement à distance.

Cet agrément atteste de la conformité de la solution de paiement digitale proposée par Lyf aux exigences fonctionnelles et sécuritaires du système CB. Lyf répond ainsi aux enjeux de renforcement de la sécurité des parcours de paiement digitaux impulsés par la DSP2.

Fort de l'agrément " Paiement Wallet ", l'application mobile Lyf Pay permet ainsi de réaliser de nouvelles expériences de paiement mobile sécurisées et fluides pour le bénéfice partagé des utilisateurs et des commerçants. Elle offre également une réponse aux nouveaux enjeux de digitalisation des parcours d'achat omnicanal du monde du Retail.

A l'issue d'un processus sécurisé d'inscription de l'utilisateur et d'enrôlement de sa carte bancaire, le wallet mobile Lyf Pay propose ainsi des parcours de paiement optimisés pour les différents cas d'usage: au point de vente avec ou sans passage en caisse, pour des achats en ligne (web ou à partir d'une app mobile). Ces parcours intègrent le consentement du consommateur et son authentification forte (biométrique ou par saisie d'un PIN) directement au sein de l'application Lyf Pay.

Christophe Dolique, CEO de Lyf : « L'obtention de cet agrément vient récompenser plus de deux ans de travail et d'investissement et nous sommes fiers d'être le premier wallet français à en bénéficier. Lyf est maintenant en mesure de proposer une solution optimale qui allie sécurité, conformité réglementaire et fluidité pour les usagers et les marchands. C'est un atout indispensable pour déployer de nouvelles expériences d'achat qui simplifient le quotidien des consommateurs. »

Pierre Chassigneux, Directeur Evolution et Projets de CB : "L'obtention de l'agrément ' Paiement wallet tiers ' par Lyf est l'aboutissement d'un travail étroit entre nos équipes respectives. Elle est un exemple concret de la manière dont la nouvelle directive sur les paiements 2 (DSP2) peut être appliquée et conduire à une expérience utilisateurs combinant à la fois sécurité et ergonomie. "

Rendez-vous pour en savoir plus le mercredi 26 mai prochain de 9h30 à 11h :

Lyf et CB présenteront le résultat de leur travail lors d'un webinar organisé sous l'égide de Mercatel /
Inscriptions : lyf@storiesout.com

Jean-Michel Chanavas, Délégué général de Mercatel : « C'est une excellente nouvelle que Lyf, notre « champion » national en terme de wallet obtienne cet agrément qui garantit des paiements sécurisés et fluides dans des parcours clients plus que jamais diversifiés. C'est le signe d'une maîtrise des aspects technologiques du paiement ainsi que d'une capacité d'adaptation aux obligations réglementaires, deux aspects essentiels dans la confiance que se doivent d'inspirer tous les paiements innovants. »



A propos de Lyf :

Lyf est une Fintech française, leader du paiement mobile augmenté. Elle offre des solutions de paiement mobile simples, avant-gardistes et sécurisées à plus de 1,7 million de particuliers via son application Lyf Pay. Lyf accompagne les grandes enseignes et les professionnels indépendants dans la digitalisation de leur relation client ainsi que dans la fluidification et la diversification de leurs parcours d'achat. Lyf est soutenue dans sa croissance par des actionnaires leaders de la banque, du paiement et de la grande distribution : BNP Paribas, Crédit Mutuel^[1], Auchan, le groupe Casino, Mastercard et Oney

Contact presse - Agence StoriesOut

Esther Joubert 06 75 33 16 25- lyf@storiesout.com

¹ **Crédit Mutuel Alliance Fédérale** (fédérations Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Massif Central et Antilles-Guyane), **Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan.**

A propos de CB :



Intégrateur d'innovation

Créé en 1984 pour mettre en œuvre un système de paiement par carte et mobile universel et interopérable et un système de retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets en France, le Groupement des Cartes Bancaires CB, organisation à but non-lucratif, est l'organe de gouvernance du système de paiement par carte et mobile CB. CB compte plus de 100 banques et établissements de paiement membres implantés dans le monde entier.

CB définit l'architecture globale du système, les règles et procédures interbancaires et gère les risques. CB définit également les normes techniques et sécuritaires et veille à ce que les produits et services utilisés dans le système CB respectent les exigences de ces normes. Par ailleurs, CB exploite un système d'information, offrant à ses membres des outils d'exploration de données très performants permettant de lutter contre la fraude.

CB est le système de paiement leader en France avec en 2020 :

- 72.7 millions de cartes CB en circulation
- 52 000 Distributeurs Automatiques de Billets
- 2 millions de contrats commerçants CB
- 12.8 milliards de paiements et retraits soit un volume de 594.8 milliards d'€

Pour plus d'information, consultez <https://www.cartes-bancaires.com/>